



COMMUNIQUÉ

"LA CGT, OFFENSIVE SUR LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS" !!

Malgré les interventions réitérées de la CGT rappelées aux termes des déclarations liminaires ci-jointes lues lors de cet ultime comité technique central des Directions départementales interministérielles (CT-C DDI), force est de constater que le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) aura refusé jusqu'au bout la communication aux organisations syndicales des propositions des préfets de régions quant à la nouvelle séquence de l'organisation des missions et des services publics implantés dans les territoires (Chantier AP 2022 – circulaires du 24 juillet 2018).

Le SGG n'a pas plus apporté de réponse aux propositions et revendications de la CGT relatives au maintien et au nécessaire développement des politiques publiques pour répondre aux besoins des citoyennes, citoyens et administré-e-s, à la reconquête du maillage territorial sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin, l'octroi des moyens utiles à la mise en œuvre des missions, notamment, par un plan pluriannuel de recrutement et de titularisation des agents non-titulaires.

Même si les premières avancées obtenues au titre de la restauration collective des personnels des DDI ont été confirmées dans le sens où elles seront pérennisées, le SGG n'a pas répondu aux demandes de la CGT quant à :

- l'amélioration des conditions de travail des personnels,
- la sortie de la précarité des agents non-titulaires,
- la revalorisation de la valeur du point d'indice,
- le maintien et le renforcement du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers,
- le maintien des régimes spéciaux de retraites...

S'agissant plus particulièrement de la fusion des programmes 333 et 307, et le rattachement du nouveau programme budgétaire qui en résultera au ministère de l'intérieur, le SGG refuse d'accéder à la demande de la CGT d'y renoncer.

En tout état de cause, si ce projet devait être maintenu, il doit être redéfini en restructuration.

Enfin, les garanties exigées par la CGT pour les agents transférés au ministère de l'intérieur – rémunérations, formation professionnelle, volontariat de la mobilité et droit au retour, continuité des droits à l'action et à la protection sociale – ne pourront être discutées, selon le SGG, que dans le périmètre ministériel des services du Premier ministre.

Ce CT des DDI, inacceptable dans la forme et sur le fond, a amené la CGT à rappeler l'expérience professionnelle et l'intelligence collective des personnels dont il est urgent de prendre en compte les revendications.

DANS UN TEL CONTEXTE, SEULE LA MOBILISATION DES PERSONNELS EST SUSCEPTIBLE D'IMPOSER D'AUTRES CHOIX !

C'EST DANS CE SENS QUE L'UFSE-CGT VOUS APPELLE A VOUS JOINDRE AUX RASSEMBLEMENTS ET AUX MANIFESTATIONS ORGANISES PAR LA CGT CE 1^{ER} DECEMBRE 2018 CONTRE LE CHOMAGE ET LA PRECARITE.

Montreuil, le 28 novembre 2018